

VIRUS

<https://www.futura-sciences.com/sante/breves/coronavirus-coronavirus-covid-19-t-on-rate-occasion-eviter-il-y-7-ans-1984/>

Coronavirus Covid-19 : a-t-on raté l'occasion de l'éviter il y a 7 ans ?

Publié le 23/02/2020 à 10h01

En 2013, Zheng-Li Shi et ses collègues de l'institut de virologie de Wuhan identifient chez une chauve-souris deux coronavirus très proches du SARS-CoV, à l'origine de l'épidémie de 2002-2003. Le CoV-WIV1, en particulier, est alors jugé dangereux car il possède une enzyme de conversion (ACE2), qui sert de récepteur pour le virus chez l'humain. **Il s'avère aujourd'hui que ce virus partage 96,2 % de son génome avec le SARS-CoV-2, à l'origine de l'épidémie actuelle.**

Plusieurs mises en garde avaient été publiées depuis.

En 2015, des chercheurs de l'université de Caroline du Nord publient dans la revue *Nature Medicine* une étude intitulée : « *Un regroupement de coronavirus de chauves-souris SARS-like menace d'émerger chez l'Homme* ».

Un an plus tard, en 2016, la même équipe lance une nouvelle alerte et affirme dans la revue *PNAS* que le fameux virus WIV1 a la capacité d'infecter directement les humains et de se propager par transmission interhumaine. L'étude est d'ailleurs titrée « *Le virus WIV1-CoV semblable au SRAS prêt à émerger chez l'Homme* ».

En 2018, une autre étude chinoise signale la présence d'anticorps de virus de chauve-souris type SARS-CoV chez plusieurs résidents dans la province du Yunnan, l'épicentre de l'épidémie de Covid-19.

Autant d'avertissements qui auraient sans doute dû être pris plus au sérieux.

Céline Deluzarche. Journaliste

Depuis 2013 des chercheurs étudient les coronavirus

Aux Etats-Unis

Marianne 04/02/20

Aux [États-Unis](#), des scientifiques de l'Institut national américain des allergies et maladies infectieuses (NIAID) ont ainsi assuré que le [vaccin pourrait être disponible pour des essais cliniques dans trois mois](#). Ils comptent pour cela se fonder sur les recherches déjà réalisées lors des épidémies du SRAS de 2003 et du Mers-CoV de 2012, qui présentent des similitudes avec le coronavirus actuel. Une technique que souhaiterait également utiliser le laboratoire lyonnais VirPath, qui recherche un traitement à partir d'un médicament déjà existant. *"Il y a quelques années, lors de l'épisode du Mersc-CoV, on a appliqué cette stratégie. Et nous avons identifié et validé in vitro deux médicaments repositionnés contre ces coronavirus"*, [explique à France 3 Auvergne Rhône-Alpes Manuel Rosa-Calatrava, co-directeur du laboratoire](#). Cette solution permettrait de gagner quelques années, car si les médicaments sont déjà sur le marché, ils peuvent directement partir en essais.

En France

Ont-ils été suffisamment soutenus alors que la menace était connue ??

Institut Pasteur de Lille

Spécialistes de la **virologie moléculaire et cellulaire** les équipes du Dr Jean Dubuisson, directeur du **Centre d'Infection et d'Immunité de Lille**, travaillent depuis plusieurs années sur les coronavirus, comme le MERS. Les recherches de l'Institut Pasteur de Lille visent à caractériser les interactions des coronavirus avec les cellules afin de mieux comprendre leur cycle viral et de pouvoir identifier des cibles antivirales afin de développer ultérieurement des approches thérapeutiques contre les coronavirus émergents.

Au sein du **centre de découverte de médicaments** de l'Institut Pasteur de Lille, les chercheurs travaillent sur le **repositionnement de molécules**, en utilisant des molécules déjà utilisées pour d'autres maladies et qui pourraient apporter une réponse thérapeutique pour ce nouveau coronavirus.

Leurs travaux, partagés au niveau international, doivent permettre d'accélérer la mise au point de traitements et stopper l'épidémie.

Sandrine Belouzard explique *" Je travaille à l'Institut Pasteur de Lille depuis 2009 et nos études sur le MERS ont commencé en 2012. Nous avons sélectionné des molécules antivirales et les avons testées sur le virus MERS qui est de la même souche Corona que le Covid-19. C'est important aussi de développer des médicaments antiviraux jusqu'à ce que le vaccin soit prêt. Nous étudions comment cet agent pathogène - apparu au Moyen-Orient - entre dans la cellule et en ressort. La compréhension de ce mécanisme est très précieuse pour se faire une idée précise du mode opératoire du Covid-19. Le virus est redoutable car il a une plus grande capacité à se transmettre que le MERS, par exemple. "* Cependant l'étude réalisée par une équipe de médecins et chercheurs chinois montre que le Covid-19 a un taux de mortalité nettement plus bas que le SRAS (9,6%) et le MERS (35%). Le taux de décès du Covid-19 serait d'environ 2,01%.

VIRUS : Période du 16 au 31 mars 2020

FLUX DES CONTINENTAUX À BELLE-ILE

Coronavirus : Flux des continentaux à Belle-île

Près de 100 personnes supplémentaires par navire arrivent pour se confiner sur l'île.

Lecture : 2 minutes

Malgré les recommandations du Premier ministre de ne pas utiliser les transports, dès dimanche de nombreux continentaux ont fait le choix de quitter leurs résidences principales, fermant ainsi les yeux sur les alertes sanitaires. Inquiets du risque de propagation du virus, certains sont venus se confiner à Belle-île. « En chômage technique, nous sommes avec deux enfants dans un appartement de 60 m². Nous préférons nous isoler à Sauzon où nous bénéficions d'une résidence secondaire », confiait, sur la place du marché resté ouvert, un couple de Parisiens arrivés ce matin.

Hausse massive du nombre de passagers

Les personnels de la compagnie maritime Océane ont constaté, depuis dimanche, une hausse massive du nombre de passagers sur les bateaux. Ce qui a pu expliquer, dès lundi, l'assaut des consommateurs dans les deux grandes surfaces de l'île au grand dam des insulaires. Les bateaux taxis sont sollicités pour contourner les limitations du nombre de voyageurs à bord des transporteurs. « Nous refusons, expliquait l'un d'entre eux, car nous ne sommes pas équipés côté sanitaire ». Les entreprises de gardiennage de véhicules sont aussi débordées par les demandes de sortie de voitures. Et les loueurs de voitures ont fermé, et l'accès aux magasins demeure très régulé avec des files d'attente distancée.

« De nombreux volets se sont ouverts », observaient les Bellilois. « On attend du respect et du civisme de chacun », résumait Mathieu, insulaire. Alors que Belle-île ne connaît pas, pour l'instant, de cas de Covid-19, « outre le risque de contamination, notre capacité sanitaire ici est limitée », poursuit Jean, habitant du Palais.

Malgré le communiqué de la région, transmis par le maire Frédéric Le Gars, réduisant les transports maritimes dès ce mardi 17 mars, **la compagnie Océane affichait toujours les rotations prévues.**».

16 mars

Appel de Tibault Grollemund, nouveau Maire de Palais, dans une video diffusée sur Facebook
« .. en tant que président du conseil de surveillance de l'hôpital, cela faisait un moment que pour moi une régulation des bateaux était essentielle »

17 mars à 12h communiqué d'Océane

Réduction de l'offre de transport **à partir du 18 mars**

Capture d'écran

www.compagnie-oceane.fr/fr/node/419

developpement entreprises Gerveur eCBL encr HP U.B.E.D. Belle Île Ecomiam DVD Creator POSTE METEO OCEANE morbihan PayPal COLIS ORANGE COMMERCES ASSOC Google Maps DIVERS Petrucciani alter INFO ...ion autrement

INFORMATION CORONAVIRUS 1.0 | Compagnie Océane

Compagnie Océane Les Îles du Morbihan

MON COMPTE MES COMMAN



INFORMATIONS CORONAVIRUS

LES DISPOSITIONS DE LA COMPAGNIE OCÉANE

Point sur la situation au 17 mars à 12h

La Compagnie Océane fait suite aux dernières recommandations gouvernementales de stade 3 de la pandémie de Coronavirus et réduit son Plan de Transport Adapté (PTA) mis en place dès mercredi 18 mars 2020. En accord avec le Conseil Régional de Bretagne ce Plan de Transport Adapté répond aux dispositions suivantes :

- Pour la liaison Quiberon Belle-Île, deux rotations quotidiennes : 09h30 et 16h30 de Quiberon et 7h30, 15h00 de Le Palais.
- Pour la liaison Lorient Ile de Groix, deux rotations quotidiennes et une le dimanche : 09h45, 18h15 de Lorient et 07h30 et 16h00 de Groix. Le dimanche 17h00 de Lorient et 10h00 de Groix.
- Pour la liaison Quiberon Houat et Hoëdic, une rotation quotidienne : 7h25 de Hoëdic pour Quiberon via Houat, 8h00 de Houat pour Quiberon et 12h00 de Quiberon pour Houat et Hoëdic et 12h55 de Houat pour Hoëdic.
- Les places seront limitées à 100 places pour Le Breizh Nevez 1, 150 sur le Bangor et 100 sur le Melvan.
- Un ordre de priorité pour les passagers est établi comme suit : les personnels de santé, des services publics, puis, les insulaires et les abonnés dont le motif de déplacement l'impose. - Un ordre de priorité véhicule est établi comme suit : les ambulances et VSL, les camions de première nécessité, les véhicules de service public, puis les insulaires et les abonnés dont le motif de déplacement l'impose.
- Attention, si vous êtes concerné par les modifications de réservation à partir de la mise en place de ce Plan de Transport Adapté, nous vous demandons de ne pas contacter nos services téléphoniques mais d'attendre que nous revenions vers vous pour modifier votre réservation.

A NOTER, en l'application de l'article 1 du décret du 16 mars 2020, les déplacements sont restreints aux stricts motifs énumérés dans l'attestation ci-jointe.

A BORD :

Nous demandons à tous les voyageurs de suivre scrupuleusement toutes les consignes de responsabilité collective émises par les autorités gouvernementales :

- Maintenez une distance d'un mètre entre vous dans les files d'attente et à bord.
- Limitez les temps de rapprochement entre vous et le personnel lors des opérations d'achat et de contrôle.
- Présentez vos titres de transport par Scan sans les donner au personnel à l'embarquement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Afin de nous adapter à cette situation exceptionnelle, la Compagnie Océane assouplit considérablement ses conditions générales de vente. Dès ce jour, les clients qui souhaitent modifier leur réservation pourront le faire sans aucun frais.

Nous vous rappelons que vous pouvez effectuer vos réservations et modifications en ligne avec ou sans carte d'abonnement. Vous trouverez l'ensemble des procédures et des questions/réponses sur cette page.

Jusqu'au 17 au soir les horaires normaux ont été conservés avec à chaque passage de nouvelles arrivées....

Pourquoi la régulation des bateaux demandée par les élus n'a-t-elle pas été mise en place plus tôt, sans attendre le mercredi 18 alors que dès mardi midi le confinement était décidé et qu'on assistait tout le week-end à des arrivées massives ? (M.D)

17 mars

Le préfet interdit locations et hébergements de tous types



PRÉFET DU FINISTÈRE

Arrêté portant limitation des accès
aux Iles de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic

LE PREFET DU MORBIHAN

Vu le code civil, notamment son article 1^{er} ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1407 ter ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-1 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 5431-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Patrice FAURE en qualité de préfet du Morbihan ;

Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'urgence ;

Considérant qu'afin de prévenir la propagation du virus covid-19 et à compter du mardi 17 mars 2020 à 12 heures, le déplacement de toute personne hors de son domicile est interdit jusqu'au 31 mars 2020 ; que dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes, certains déplacements restent autorisés, en particulier les déplacements pour effectuer des achats de première nécessité et les déplacements pour motif familial impérieux ; que le représentant de l'Etat dans le département est néanmoins habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de déplacement des personnes, lorsque les circonstances locales l'exigent ;

Considérant que dans le département du Morbihan, les îles de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic font l'objet d'une desserte par des transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens ;

Considérant que compte tenu de leur éloignement du continent et de conditions météorologiques défavorables qui peuvent survenir, en particulier en hiver et au début du printemps, l'accès à ces quatre îles est régulièrement perturbé et l'évacuation sanitaire des patients rendu particulièrement difficile ;

Considérant qu'en situation d'épidémie de covid-19, le nombre de patients potentiellement contaminés présents sur les quatre îles est susceptible de croître très rapidement et très fortement

si la population présente augmente et si des brassages de population se produisent;

Considérant que le dispositif hospitalier ne peut être adapté dans l'urgence à une évolution importante de la population sur les îles à l'instar du dispositif de renfort hospitalier mis en place en période estivale;

Considérant que les compagnies maritimes desservant ces îles ont décidé, en accord avec la région, autorité organisatrice des transports, de réduire la fréquence des rotations à compter du mercredi 18 mars 2020 ; que pour éviter une augmentation, d'une part, du nombre de passagers par traversée et donc de la promiscuité qu'elle engendre et, d'autre part, du nombre de personnes présentes dans ces quatre îles, de nature à rendre difficile l'approvisionnement en denrées alimentaires de la population et de sa prise en charge sanitaire ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les dispositions prévues par le présent arrêté sont applicables sur le territoire des îles de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoedic à compter du 18 mars 2020 à 7 heures et jusqu'au 31 mars 2020.

Article 2 : Les locations saisonnières de logements et hébergements de tous types et les mises à disposition gratuites de logements et hébergements de tous types sont interdites.

Article 3 : L'occupation des logements meublés non affectés à l'habitation principale est exclusivement réservée aux propriétaires et, en leur présence, le cas échéant à leurs enfants et à leurs parents.

Article 4 : Les maires sont autorisés, sur décision dûment motivée, à déroger aux dispositions prévues à l'article 3. Ils en informent le représentant de l'Etat dans le département.

Article 5 : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet :

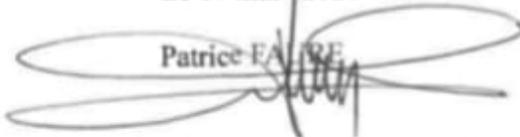
- d'un recours gracieux adressé à Monsieur le préfet du Morbihan ;
- d'un recours hiérarchique adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.

L'exercice d'un recours administratif ou d'un recours juridictionnel ne suspend pas l'exécution de la décision contestée.

Article 6 : La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de Lorient, le commandant du groupement de gendarmerie départemental, les maires concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan, affiché dans les mairies des communes visées à l'article 1^{er} et dont copie sera transmise aux maires concernés et aux procureurs de la République de Lorient et Vannes.

Fait à Vannes,
Le 17 mars 2020

Patrice FAURE



NE VENEZ PAS....

Le mot du Président

C'est vrai que la situation n'est pas drôle, pas drôle du tout. Qui n'a pas cette petite boule au fond de la gorge, qui n'a pas cette petite vrille dans le crâne : et si je l'attrapais...

Alors vous êtes-vous peut-être dit : « Et si je parlais d'ici, si j'allais à Belle-Île, là-bas ils sont tranquilles. »

Attention, ce n'est pas vrai du tout, nous avons aussi la boule et la vrille. Si nous sommes, pour l'instant, épargnés la raison en est évidente : nous sommes sur une île. C'est tout. Nous ne bénéficions d'aucune immunité particulière, ni d'aucune protection naturelle ou surnaturelle.

La bestiole, bien sûr, ne viendra pas à la nage, elle viendra si quelqu'un l'apporte. Et si ce quelqu'un c'était vous ? Si vous aviez à fuir l'insécurité, quelque catastrophe, nous nous accueillerions de tout cœur, il s'agirait de charité, de solidarité.

Mais en la circonstance on ne saurait exiger ces vertus de notre part ; en réalité c'est à vous d'en faire preuve, nous n'avons rien à vous donner, vous avez tout à perdre et à nous faire perdre.

Il n'y a rien ici pour lutter contre le monstre, que le dévouement du personnel médical et sanitaire, autrement pas de matériel, pas de réanimation, pas même de lits d'hôpital en nombre suffisant. Pensez surtout que, vu les conditions de vie, ici, l'infection se répandrait comme une traînée de poudre...

Si vous venez ici en naufragés vous ferez sombrer le radeau des sauveteurs et vous vous noierez avec eux.

Alors écoutez à la fois la voix du cœur et celle de la raison : ne venez pas !

JD-B

(29 mars) Lettre ouverte de Gerveur da viken

Association Gerveur da viken

Ster er Gort. RAMONED

56360 LE PALAIS

gerveur-da-viken@orange.fr

<https://gerveur-da-viken.pagesperso-orange.fr>

Le Président

Lettre ouverte :

Copie à M. le Préfet, M. le Sous-préfet,

Au Directeur des transports de la Région Bretagne A la Presse

Objet : coronavirus

Le Palais, le 28 mars 2020

Monsieur le Président

A Monsieur le Président de la CCBI Maire de Le Palais

Vous avez pu constater que l'annonce soudaine de 32 cas de contamination au Coronavirus sur Belle-Île, pourcentage considérable par rapport à la région, inquiète fortement et légitimement la population.

Il est donc indispensable de rassurer les habitants, bien sûr, et surtout de les protéger.

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir publier dans la presse et les réseaux sociaux :

- les mesures prises pour éviter une extension de la contamination par les personnes atteintes (un médecin dit avoir vu un malade faire ses courses dans Palais).
- les mesures prises localement ou sollicitées de la part des Services de l'État pour réglementer l'accès à l'île : il semble opportun de déterminer quelles catégories de personnes outre les insulaires peuvent être admises à embarquer pour l'île et d'établir en ce sens un contrôle très strict. Un contrôle de l'accès par voie aérienne serait aussi souhaitable.

Il est impératif de s'interroger sur le fait que la diffusion du virus constatée intervient après l'afflux de population incontrôlé de l'avant dernier week-end et de tirer des conséquences de cette analyse.

Nous pensons aux diverses responsabilités engagées si l'épidémie venait à s'amplifier ici et comptons que vous agirez en conséquence de la gravité de la situation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre entière considération.
Jean Daumas-Bédex

Au moment où apparaissent un nombre important de cas, il importe que la population soit informée de manière très précise des mesures prises par nos dirigeants pour la protéger : nos médecins gèrent la communication sur les cas, nos élus se doivent de gérer la protection de Belle-Île.

Les seules infos sur ce point collectées grâce à la presse nous paraissent trop imprécises sur les exactes mesures prises pour contrôler les arrivées, et trop optimistes sur l'impact des arrivées massives depuis des régions très infectées. Cela nous pose problème – si on compare à l'action du Maire de Groix, Dominique Yvon, qui ne laisse passer que des résidents permanents.

Nous aurions souhaité

- 1- entendre les **demandes précises de protection faites par nos élus auprès du préfet pour réglementer strictement les arrivées sur l'île, la compagnie Océane ou le gestionnaire de l'aérodrome n'ayant pas qualité pour prendre seuls des mesures de contrôle** : actuellement peuvent entrer par bateau les « abonnés » ayant une raison valable (!) autant dire tous dans la limite des places disponibles
- 2- avoir des informations au jour le jour (communiqués de presse) sur les mesures prises localement pour éviter à tout prix l'extension du nombre de cas à partir des premiers identifiés.

Nous ne cherchons pas la polémique. L'objet de cette lettre est d'interpeller les autorités préfectorales et locales sur leur responsabilité engagée depuis le début de cette crise dans la gestion qui a été faite de la protection de l'île, milieu trop fragile pour servir de refuge.

Nous essayons de faire prendre conscience aux décisionnaires de la mission qui est la leur et de les stimuler en ce sens.

31 mars

Il y a comme un défaut dans la communication

Dans un article du Télégramme du 31 mars titré
« Covid-19 : le personnel de santé de l'hôpital de Belle-Ile inquiet »

On découvre :

Le 26 mars : « il nous a été déclaré l'absence d'infection »

Le lendemain 27 mars : conférence de presse organisée par les médecins : on annonce 32 cas suspects

Le 30 mars la directrice de l'hôpital dit : les 32 cas de suspicion ou confirmés ne sont pas présents dans l'établissement

Elle annonce un nouveau cas suspect mais refuse de confirmer « cette information qui relève du secret médical »

Questions :

- **Les 32 cas se sont-ils déclarés dans la nuit du 26 au 27 ?**
- **Où sont les 33 (32+1) cas puisqu'ils ne sont pas à l'hôpital ?**

Les Bellilois ont droit à des réponses.

2 juin : on déconfine

Quand 83 commerçants réforment la constitution

Article du Télégramme du 2 juin « *Les professionnels souhaitent travailler en concertation avec les élus* »

Cet article nous questionne quelque peu :

Quelques « acteurs » (11 hôtels - « Le Club des hôteliers de Belle-Île », 12 entreprises - « Le Club des entreprises de Belle-Île » et 60 commerces - « L'Union des commerçants de Palais ») réunis sous une même bannière se sont adressés à nombre de personnalités et d'autorités (préfet, président de région, vice-président de région en charge des transports, vice-présidente en charge du tourisme, député (Jimmy Pahun), directeur d'Océane) pour demander notamment que « leurs représentants participent aux réunions (des diverses instances régionales et départementales) au même titre que les élus ».. Ils commencent d'ailleurs par ignorer purement et simplement les élus locaux en écrivant directement à ces diverses instances.

Est-ce que par hasard on ne se paierait pas notre tête ?

Voici donc réformée la Constitution. Tenir boutique, selon quelques commerçants, vous assimile aux élus du peuple : qu'en est-il de la légitimité démocratique ?

Voilà une résurgence en mieux du suffrage censitaire. Evidemment, comme selon le proverbe on n'est jamais si bien servi que par soi-même, autant profiter de l'occasion pour prendre la main par cette voie détournée sur la gestion de l'île.

Ainsi cornaqué par 83 personnes, le « reste » de la population, menu fretin, n'aurait sans doute qu'à bien se conduire.

Que les élus consultent l'ensemble de la population et des associations est normal. Cela fait partie du fonctionnement d'une municipalité.

Mais là on est loin de cette formule démocratique !

Des financiers qui rêvent de faire de Belle-Île un terrain de spéculation et de jeu pour une clientèle de plus en plus internationale (la Chine, les US - voir reportages et interview sur l'achat de certains hôtels) se donnent une pseudo légitimité en créant avec - et en se réfugiant derrière - un certain nombre de petits entrepreneurs bellilois de bonne foi qui redoutent les conséquences de la crise actuelle. Ces financiers seraient enchantés s'ils pouvaient impressionner nos élus pour obtenir les moyens de développer leur activité lucrative...

Des dispositions et des mesures s'imposent pour compenser, dans la mesure du possible, les effets nocifs d'une crise sanitaire sur l'économie, mais ces dispositions et ces mesures dès qu'elles concernent l'argent public et le cadre de vie **sont du ressort exclusif des instances élues.**

Bien entendu nos élus prendront pour ce qu'elle vaut la tentative de ce lobby de les mettre à sa botte.

Méfions-nous des enjôleurs et des puissants lobbies de la finance et du tourisme qui s'imaginent toujours avoir affaire à des sous- développés à qui on peut tout faire avaler...

30 octobre : on reconfine

Le bilan de la saison estivale, s'il semble très positif au plan du commerce selon nos informations, semble en revanche très mitigé en ce qui concerne le respect des consignes de distanciation et gestes barrières.

Se promener dans Palais, par exemple, était révélateur...

Et comme toujours il y a ceux qui respectent les consignes, et ceux qui ne les respectent pas parce qu'ils s'en fichent.

Merci à ces derniers.